

8 Société et Culture

Front social/Université Omar Bongo

Le Snec et la Frapes suspendent leur grève

C.G.K

Libreville/Gabon

L'annonce en a été faite, hier, par les responsables de deux syndicats, lors d'un point-presse tenu dans l'enceinte de l'institution.

AU lendemain de leur échange avec le ministre de tutelle, Guy-Bertrand Mapangou, les deux organisations syndicales de l'Université Omar Bongo, à savoir le Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec) et la Force de réflexion et d'actions pour l'enseignement supé-

rieur (Frapes) ont décidé, hier, à la faveur d'un point-presse tenu dans l'enceinte de l'UOB, de suspendre leur mouvement de grève enclenché le 5 mars dernier.

Cette suspension est entrée en vigueur depuis hier. Toutefois, par la voix de leurs responsables respectifs, Mike Moukala Ndoumou et Tom Frédéric Mambenga Ylagou, le Snec-UOB et la Frapes ont réaffirmé leur souci de « voir l'université Omar Bongo entrer dans une gouvernance transparente et démocratique garantissant des perspectives à l'excellence et à



Photo : Kounga

Les responsables du SNEC-UOB et de la Frapes, lors du point-presse d'hier.

la compétitivité internationale.»

Selon eux, la décision de surseoir leur mouvement

d'humeur fait suite aux assurances données par le ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Lequel, mû par le souci d'apaiser la tension qui prévaut à l'UOB, a proposé « une perspective claire de sortie de crise traduite par des engagements précis, portant notamment sur : l'établissement des termes de référence du nouveau mode de désignation des responsables d'établissement d'enseignement supérieur en ce mois de mars, l'ouverture du dépôt des candidatures au poste de recteur au mois

d'avril 2018 et l'organisation d'un Conseil d'administration sur l'audition et le choix des candidats d'ici à mi-mai 2018», a indiqué le Pr Mike Moukala Ndoumou.

Une attitude responsable. Puisque par celle-ci, le climat de sérénité est restauré au sein de l'UOB. Même si, pour que cette accalmie perdure, l'autre condition posée par les deux partenaires sociaux est de voir les autorités rectorales payer, au courant de ce mois de mars, les vacances non perçues lors de la première tranche.

Conseil gabonais des chargeurs  
La grève est suspendue

R.H.A

Libreville/Gabon

LES agents du Conseil gabonais des chargeurs (CGC) ont suspendu leur mouvement d'humeur. Une décision prise à l'issue d'une assemblée générale tenue hier matin. Les membres du syndicat ayant porté ce mouvement de grève ont décidé de reprendre le che-

min des bureaux après plusieurs semaines de grogne. Rencontré sur les lieux, Gaston Robert Indassy Gmambault, président du Syndicat national des travailleurs (Synatra CGC) a effectivement, au nom des agents, annoncé la reprise des activités.

La levée de ce mouvement d'humeur intervient à l'issue d'une rencontre entre le ministre de tutelle, Estelle Ondo, et le Synatra C.G.C.



Photo : Rudy Hombenet

L'AG au cours de laquelle la suspension de la grève a été décidée.

Les différentes parties ont décidé de la mise en place d'un comité ad hoc chargé de poursuivre les négociations et examiner le contenu du cahier de revendications. Ce comité ad hoc sera composé de l'ensemble des acteurs de la crise, dont la direction générale, le bureau du syndicat et les représentants du ministère. Par ailleurs, le responsable syndical a indiqué qu'ils ont obtenu de la direction générale,

l'assurance que leurs salaires des mois de janvier et février 2018 seront payés, le paiement de celui de janvier étant effectif le 31 mars prochain. Pour février par contre, ils devront attendre le 10 avril prochain.

Si les syndiqués restent circonspects quant aux assurances données par la tutelle, il n'en demeure pas moins qu'ils ont accepté de reprendre le travail.

Vient de paraître

L'heure des harmonies

Avec « Le Temps des harmonies », André Zoula signe un roman bien dans son style. Là, comme bien souvent chez lui, tout est image, symbole, second degré. A charge pour le lecteur de démêler le sens derrière la métaphore. En 63 pages, il donne la parole à des personnages qui auscultent leur société en attendant l'arrivée du Messager. Truculent.

LE roman est bref. Il se joue même des techniques de la narration, s'ouvrant sur un dialogue entre deux « personnes », le Maître-narrateur et l'Apprenti-narrateur, qui doivent trancher sur le modus operandi convenable pour bien relater des faits. A force d'essais et le succès venant, l'Apprenti-narrateur se charge alors de construire un récit, avec l'aval de son Maître.

Ce récit se présente pour l'essentiel sous une forme dialoguée, avec des propositions incisives -indiquant l'état d'esprit de celui qui parle - et des descriptions pas toujours étendues. Deux personnages, JC et Le Fou, des vieux de la



d'un nouvel ordre des choses. Un monde nouveau est ainsi annoncé. Quand JC parvient à ramener son ami sur terre, c'est pour lui parler de cette période de sa vie où il avait voulu prendre femme - Sheila - mais, faute de moyens car encore étudiant, il avait dû y renoncer vu que les parents de sa belle n'avaient d'yeux que pour son rival du moment, un haut fonctionnaire du pays qui résolvait tous ses problèmes avec son argent...

De ce souvenir, le lecteur bascule dans une autre ambiance, du chapitre 3 jusqu'au chapitre 7, le dernier. « Toute la ville en émoi. Des centaines de personnes sur la place Saint-Pierre. Des plaintes. De l'inquiétude sur les visages. Des questions sans réponses. Des yeux rivés vers les portes de la ville. Des petits groupes par-ci, des conciliabules par-là. Des débats. On cherche à savoir. L'arrivée du messager du Futur ne va pas tarder. Un grand discours est attendu sur la mythique place de la ville », peut-on lire à l'entame de ce

chapitre 3.

Tous les débats qui s'ensuivent opposent d'autres personnages que ceux déjà rencontrés jusque-là : Makaya, Mvongbot, Nsô-méki, Bwiti, Biéri, Alevina, Madama, Lamine, Moanda, etc. Toutes ces personnes, qui attendent le messager chargé de présider le tribunal d'un Jugement dernier, se lancent dans toutes sortes de supputations. C'est que l'heure est grave. Soudain, arrive le messager, assis sur une tortue. Les choses sérieuses commencent...

Bonne lecture.

Grève à La Poste SA

Les agents fustigent le non-respect des mesures contenues dans le procès-verbal

R.H.A

Libreville/Gabon

« LE modus vivendi n'a jamais été appliqué. C'est pourquoi, nous montrons notre mécontentement. » Voici la raison de cette énième grève que les agents de La Poste SA observent depuis lundi dernier. Le courroux du Syndicat national de la poste (Synaposte), à l'origine de ce mouvement, est justifié par « une mesure cavalière prônée par le Président-directeur général Michael Adandé », qui a porté plainte contre cinq leaders dudit syndicat. D'après les explications du président du Synaposte, Jacques Ikapi, un procès-verbal a été signé le 06 février dernier en présence des ministres du Travail, de La Poste, des conseillers des ministres de la Fonction publique et de l'Economie. Il s'agissait d'une médiation, comme l'exige le Code du travail en pareille circonstance. « Après, nous devons nous retrouver intra-muros pour débattre des questions de la maison. Depuis ce jour, la direction générale ne nous



Photo : Rudy Hombenet

Les agents de La Poste SA en grève depuis lundi dernier.

a pas appelés. La semaine dernière, cinq syndicalistes ont reçu des convocations émanant de la Direction générale des recherches (DGR). Ces convocations sont relatives aux plaintes déposées par le Président-directeur général », explique M. Ikapi.

Entre autres chefs d'accusations visant les intéressés, la diffamation, les dénonciations calomnieuses, la destruction des biens et les menaces de mort. Pourtant, « dans le procès-verbal, il apparaît dans l'une des dispositions qu'aucune poursuite ne doit se faire à l'endroit des syndicalistes par rapport à leur participation à la grève », rappellent les syndica-

listes. Lesquels fustigent donc la non-application de cette mesure, d'autant plus que la plainte a été déposée le 08 février. « C'est la preuve que le P-DG de la poste n'a pas respecté sa signature sur le PV », renchérit le président du syndicat.

Par ailleurs, parmi les preuves fournies par le plaignant figurent des enregistrements sonores. Pour les grévistes, « le Code pénal n'a pas encore retenu le fait qu'un enregistrement sonore soit retenu comme une preuve. »

Le Synaposte entend donc lui aussi porter plainte pour espionnage. Un bras de fer qui s'annonce entre les deux parties.